PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

AVIS PUBLIC

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 août 2018, le conseil de la municipalité du Canton de Hatley a adopté le projet de règlement nº 2018-07 modifiant le règlement de zonage 2000-08. Le règlement prévoit de :

- modifier les règles encadrant le remplacement d'un usage dérogatoire dans la zone R-18, afin de permettre la réutilisation de certains terrains occupés par un usage dérogatoire ou qui était occupé par un usage dérogatoire;

- de réduire la largeur minimale exigible et la profondeur minimale exigible d'un bâtiment principal tout en maintenant la superficie minimale déjà exigible. Le tout, afin de permettre une plus grande variété dans la forme d'un bâtiment principal;

- d'augmenter à 150 m^2 la superficie maximale d'un bâtiment accessoire à un usage résidentiel, pour des terrains dont la superficie est de plus de 8 100 m^2 (2 acres);

- d' augmenter à 150 m^2 la superficie maximale pouvant être occupé par un usage secondaire de type « activité artisanale » ;

- modifier les règles encadrant l'usage secondaire « logement secondaire » afin d'assurer une meilleure cohésion entre l'usage permis, le service d'évaluation et les services publiques offerts par la municipalité;

- modifier les règles concernant l'implantation des tours de communication afin d'assurer une meilleure distribution des services internet sur son territoire;

L'assemblée publique de consultation se tiendra le 6 septembre 2018, à 19 h, au 4765 chemin de Capelton. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, aux heures ordinaires d'affaires et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

Donné au Canton de Hatley, ce 21 août 2018.

Kyanne Ste-Marie
Directrice générale